

COMMENTAIRES BUDGET 2017



AUTORITÉS & ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 010.300.00** Le tarif horaire « séances avec des tiers » passe de Fr. 40.00/h. à Fr. 90.00/h. Ces prestations s'effectuent durant la journée ce qui oblige les personnes concernées à quitter leur emploi. Il est donc juste de rémunérer ces absences conformément à la perte salariale.
- 010.300.40** 4 votations fédérales sont prévues. Le montant de l'année 2016 concernait les élections communales et cantonales.
- 010.305.00** Sur recommandation de la SUVA, le Conseil Communal est assuré en cas d'accidents dès le 01.01.2017.
- 020.301.00** La progression salariale générale due à l'évolution des paliers est de 0.97 % ou Fr. 9'300.00. Les mutations de postes ont engendré une progression de Fr. 9'160.00. Durant l'année 2015, le Conseil Communal a diminué les effectifs du service des finances de 40%. En avril 2016, un 20 % a dû être réintroduit, coût Fr. 16'500.00 non-prévu au budget 2016.
- 020.305.10** Nouveau poste destiné à la mise en œuvre obligatoire de la gestion de la santé et sécurité au travail. (Audit – cours)
- 020.310.01** Frais d'impression des certificats de vote. Il n'y a pas d'élections cantonales et/ou communales.
- 020.315.01** L'application « métier » communale (soft) devra être remplacée ainsi que tout le matériel informatique (hard). La complexité du domaine nécessitera l'appui d'un consultant d'où l'inscription de Fr. 10'000.00 au budget. Le programme « procès-verbaux » n'est plus adapté au concept actuel de gestion, consultations et recherches à distance. La mise en place d'un nouveau système est prévue par Fr. 10'000.00.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

020.317.00	Deux activités biennales n'ont pas lieu en 2017 : <i>La journée des aînés au comptoir et l'apéritif des industriels.</i>		
020.318.20	Diminution liée aux frais d'envoi du matériel pour les élections cantonales et communales 2016.		
020.318.50	Honoraires – fiduciaire (<i>révision</i>)	Fr.	10'000.00
	Honoraires – fiduciaire (<i>planification financière</i>)	Fr.	5'000.00
	Honoraires – avocats (<i>avis de droit, litiges....</i>)	Fr.	15'000.00
020.352.00	Nouveau poste comprenant :		
	Contribution à l'ABMG	Fr.	1'761.00
	Contribution à l'AsCoGlâne	Fr.	7'497.00
	Contribution à l'Ass. des communes fribourgeoises	Fr.	4'000.00
020.435.00	Ce poste comprend :		
	Bourgeoisie – participation aux frais de gestion	Fr.	8'000.00
	Emoluments perçus lors des naturalisations	Fr.	7'400.00
	AVS – participation au salaire du préposé	Fr.	4'000.00
	Diverses prestations	Fr.	1'200.00
020.460.00	Remboursement de la taxe CO2		

POLICE

110.308.00	Engagement de sécuritas, à temps partiel, pour le contrôle de la zone bleue (Fr. 20'000.00) Engagement de patrouilleurs-scolaires adultes durant la période des travaux du CAD (Fr. 10'000.00)
110.311.00	Il s'agit de l'acquisition de signaux, de drapeaux, de l'impression des blocs amendes et des cartes de stationnement.
110.314.00	En 2016 nous avons changé l'appareil « Taxomex » du parking de la gare (Fr. 20'000.00).
110.317.00	Fr. 15'000.00 pour la révision du règlement de police étaient prévus en 2016.
110.427.00	Rendement du parking de la gare (Fr. 40'000.00) et autres utilisations du domaine public (Fr. 2'000.00).
110.437.00	En raison des travaux dans l'intra-muros, nous restons prudents dans l'estimation de ce poste.

JUSTICE

120.352.10	Frais d'exploitation 2017 : Fr. 535'000.00 au taux de 21.471 % Frais d'exploitation 2016 : Fr. 465'000.00 au taux de 18.918 %.
	Il s'agit essentiellement de la correction des positions « débiteurs ». Les personnes utilisant le service n'ont plus les revenus nécessaires permettant une participation aux frais de gestion des dossiers.

SERVICE DU FEU

140.301.00	Service de piquet – week-end : 960 prestations à Fr. 65.00 = Fr. 62'400.00 Service de piquet – semaine : Fr. 15'000.00 Solde exercices : 4'000 heures à Fr. 20.00 = Fr. 80'000.00 Solde interventions : 1'500 heures à Fr. 33.00 = Fr. 50'000.00
140.311.00	Les achats d'équipements annuels de base s'élèvent à : Fr. 30'000.00 Les frais complémentaires concernent l'achat d'appareils « protection respiratoire » (<i>Fr. 10'000.00</i>) et le remplacement de casques (<i>Fr. 4'000.00</i>).
140.314.00	Une dépense extraordinaire pour la réfection de la toiture du bâtiment de Fr. 110'000.00 était prévue en 2016.
140.452.00	Participation aux frais d'exploitation (<i>Fr. 25.00 par habitant</i>) des communes de Mézières & Billens Hennens
140.461.00	Service de piquet : Fr. 19'200.00 Salaire du Commandant (forfait + occupation par l'ECAB) : Fr. 81'000.00 Service de piquet de jour : Fr. 11'500.00 Augmentation du tarif horaire : Fr. 37'000.00 Achats matériel et entretien véhicules Fr. 26'350.00

MILITAIRES

150.316.00

La confédération nous facture la location du stand de tir par les sociétés.

150.427.00

Chaque société reçoit de la commune une facture en relation avec l'utilisation des locaux.

150.452.00

Les communes participent aux frais des tirs obligatoires.

PROTECTION CIVILE

160.301.00

Frais de conciergerie des locaux PC & PSS

160.312.00

Chauffage (*Fr. 9'600.00*), Electricité (*Fr. 3'900.00*), Eau (*Fr. 800.00*).

160.312.10

Chauffage (*Fr. 3'000.00*), Electricité (*Fr. 3'900.00*), Eau (*Fr. 2'400.00*).

PROTECTION CIVILE

160.351.00	Participation pour les frais de fonctionnement (<i>cours & instructions</i>) à raison de Fr. 1.8807 / habitant.
160.427.20	Les locaux PC sis au bâtiment de la COOP ne seront plus mis en location dès août 2017.
160.461.00	Subventions forfaitaires allouées pour l'entretien des bâtiments PC & PSS.

PROTECTION DE LA POPULATION

173.352.00	Frais de gestion de Fr. 15'000.00 répartis entre les communes du district. Secteur géré par l'ABMG (<i>Association à but multiples des communes de la Glâne</i>)
-------------------	---

ENSEIGNEMENT

200.351.00

Répartition **Etat** / **Communes** à **50** / **50** % au lieu de **35** / **65** % et suppression des frais de transports scolaires, conformément à la nouvelle loi scolaire. *(Différence par rapport aux comptes 2015)*

200.452.00

Il s'agit de la contribution versée par la Commune de Billens Hennens pour ses élèves. En 2017 nous enregistrons 13 élèves contre 17 en 2016. Sont également compris dans ce poste 3 élèves « requérants d'asile ».

ENSEIGNEMENT

- 210.310.00** Diminution provenant des effets de la nouvelle loi scolaire.
- 210.310.10** Achat de fours (*Fr. 1'600.00*), matériel pour le bricolage (*Fr. 1'200.00*).
- 210.317.10** Location avec pension complète. Ne trouvant plus de bénévoles pour faire la cuisine, nous avons été contraints de trouver d'autres endroits avec pension.
- 210.318.00** Par manque de neige à Rathvel en début d'année, nous prévoyons plus de journées aux Mosses.
- 210.318.10** La commune a l'obligation de prendre en charge certains transports pour les habitations éloignées et où le trajet n'est pas sécurisé. L'augmentation est principalement due à la construction de nouveaux immeubles à la rte de Lausanne.
- 210.351.00** Répartition **Etat / Communes à 50 / 50 %** au lieu de **35 / 65 %** et suppression des frais de transports scolaires, conformément à la nouvelle loi scolaire. (*Différence par rapport aux comptes 2015*)
- 210.351.10** Le coût des transports à charge des communes (**65%**) est de **Fr 17.73** par habitant. Dès 2018, ces frais seront entièrement à charge des communes (*Fr. 142'000.00*).
- 210.352.00** La charge de fonctionnement à répartir entre les communes du district s'élève à Fr. 8'231'525.00 contre Fr. 7'701'650.00 en 2016. Sur la différence de Fr. 529'875.00, les 71 % concernent les postes « Traitements ».
- 210.352.10** Charge extraordinaire de Fr. 120'000.00 destinée à financer le renouvellement de la sonorisation et l'éclairage de la salle de spectacle, du passage à la technologie IP et du contrôle périodique des installations électriques.
- 210.436.20** Subventions « sport facultatif » (*Fr. 14'000.00*). Ski : participation des parents et tombola (*Fr. 12'240.00*), Participation du CO au frais de transports des élèves de la Maulaz (*Fr. 27'294.00*) et prestations fournies à des tiers (*Fr. 15'000.00*).
- 210.452.00** Ecolage des élèves extérieurs en classe d'appui. (*6 élèves au lieu de 8*)

ACCUEIL EXTRASCOLAIRE

219.301.00	Conformément à la loi, le nombre des élèves fréquentant l'accueil impose une dotation en personnel.
219.310.00	Achat et service des repas (5'000 repas). Le budget 2016 ne tenait pas compte des absences (<i>maladie, camps, ski et autres</i>).
219.317.00	Le budget 2016 prenait en considération la formation AES pour les auxiliaires. (3 x Fr. 3'000.00)
219.433.00	Contribution des parents planifiée conformément aux inscriptions, mais tenant compte des absences.
219.435.00	Vente des repas / participation des parents. La différence entre le poste achat / vente provient des repas pris par le personnel de l'accueil et à charge de l'employeur.
219.461.00	Subvention allouée uniquement aux enfants des classes de 1H & de 2H et calculée en fonction des présences.

ÉCOLES SPÉCIALISÉES

220.351.00	Répartition pot commun : 5'193 hab. à Fr. 140.2777 contre 5'108 hab. à Fr. 139.6279 .
220.351.10	575 unités d'enseignement à Fr. 192.4189 contre 575 unités à Fr. 182.16 .
220.352.00	La somme à répartir pour les services auxiliaires de la Glâne est de Fr. 885'000.00 au taux de 21.471 % contre Fr. 821'200.00 au taux de 18.918 % en 2016.

FORMATION PROFESSIONNELLE

230.351.00

Contribution répartie selon le domicile de l'apprenti (105 x Fr. 315.00) et selon le domicile professionnel (203 x Fr. 290.00)

ADMINISTRATION SCOLAIRE

290.300.00

Frais de la Direction et de l'administration générale des écoles.

290.301.00

Il s'agit du traitement des concierges des bâtiments scolaires et halles de gym.

ADMINISTRATION SCOLAIRE

290.314.00	Outre l'entretien courant du bâtiment (<i>Fr. 32'000.00</i>), il est prévu de changer les fenêtres du 1 ^{er} & 2 ^{ème} sous-sol (<i>Fr. 38'000.00</i>), de réfectionner l'étanchéité du balcon et de la nourrisse de distribution d'eau (<i>Fr. 36'000.00</i>) ainsi que de procéder au nettoyage des conduites et radiateurs (<i>Fr. 8'000.00</i>).
290.314.20	Raccordement au CAD (<i>Fr. 28'000.00</i>). Montant provisionné pour 2017.
290.314.30	Raccordement au CAD (<i>Fr. 68'000.00</i>). Montant provisionné pour 2017.
290.427.00	Rendement des locaux loués : Appartement du concierge, salles de classe à l'école CESL/G, grande salle, halles de gym aux sociétés.

BIBLIOTHEQUE

300.452.00

Participations des communes de :

Villaz-St-Pierre	1'231 habitants	à	Fr.	3.00	=	Fr.	3'693.00
Siviriez	2'243 habitants	à	Fr.	3.00	=	Fr.	6'729.00
Centre de documentation HEP						Fr.	1'000.00

300.461.00

Subvention de la Loterie Romande pour les acquisitions de livres.

CULTURE

320.352.00	Animation culturelle du Bicubic	forfait	Fr. 30'000.00
	Office régional du Tourisme Glâne/Veveyse	forfait	Fr. 37'500.00
	Office régional du Tourisme Glâne	Fr. 3.00/hab. x clé glânoise	Fr. 14'994.00
	Office régional du Tourisme Glâne	Fr. 0.50/hab. x clé glânoise	Fr. 2'499.00
	Office régional Glâne/Veveyse	Fr. 7.50/hab. x clé glânoise	Fr. 37'485.00

320.365.00	<u>Aides ordinaires</u> :	Fanfare	loyer	Fr. 12'000.00
		Fanfare des cadets	Traitements	Fr. 10'000.00
		Vitrofestival		Fr. 6'000.00
		Association culturelle des capucins		Fr. 3'000.00
		Eclairage de Noël)		Fr. 8'000.00
		Groupe scouts		Fr. 600.00

320.365.05	<u>Aides extraordinaires</u> :	Non définies	Fr. 5'000.00
-------------------	--------------------------------	--------------	--------------

320.365.10 Ce montant est attribué, dans le cadre de la promotion touristique, aux secteurs suivants :

VitroMusée – fonctionnement de base	Fr. 60'000.00	
VitroMusée – amortissement de la dette	Fr. 14'000.00	
VitroMusée – gratuité des locaux	Fr. 7'000.00	
VitroCentre – fonctionnement de base	Fr. 70'000.00	
VitroCentre - gratuité des locaux	Fr. 2'000.00	Fr. 153'000.00
Office du Tourisme	Fr. 117'500.00	
Foires	Fr. 3'000.00	
1 ^{er} Août	Fr. 14'000.00	
Frais divers	Fr. 1'300.00	
Achat de tentes pour manifestations	Fr. 5'000.00	
Fête de Saint-Nicolas	<u>Fr. 1'000.00</u>	Fr. 141'800.00

EMBELLISSEMENT

330.301.00

Engagement ponctuel de personnel pour l'entretien des pelouses et autres travaux d'été. Le service s'est vu attribuer l'entretien des centres sportifs du Glaney et de Bossens.

330.313.00

Entretien courant des parterres y compris les achats de fleurs et produits d'entretien (*Fr. 30'000.00*). Aménagement des différents giratoires (*Fr. 8'000.00*) et coupe de 12 arbres (*Fr. 10'000.00*)
L'aménagement du jardin public de l'administration (*Fr. 30'000.00*) budgetisé en 2016 est provisionné pour 2017.

SPORT

340.312.00	La nouvelle convention prévoit la prise en charge des frais de chauffage (<i>Fr. 4'000.00</i>). Forfait pour l'eau & l'électricité (<i>Fr. 4'000.00</i>).	
340.314.00	Entretien du terrain du Glaney : Fr. 18'000.00 Entretien des installations techniques Fr. 2'800.00 La différence par rapport à 2016 provient de l'achat d'un tracteur à gazon (<i>Fr. 45'000.00</i>)	
340.315.00	Nouveau poste. Selon la convention, l'entretien des machines nous incombe.	
340.316.00	Location du terrain annexe	
340.352.00	La participation annuelle à la Patinoire régionale est calculée sur la base d'un montant forfaitaire de Fr. 275'000.00 réparti selon la clé glânoise au taux de 21.471%.	
340.365.00	En 2016 un montant de Fr. 7'800.00 avait été ajouté au budget, sans affectation.	
340.365.10	Fr. 5'000.00	aides extraordinaires diverses non-définies.
340.427.00	Location des infrastructures sportives au CSR.	

JEUNESSE

350.318.00	Fr. 112'000.00	Prestations REPER
	Fr. 500.00	Projet « Fritime » (<i>Réserve 350.482.00</i>)
	Fr. 11'900.00	Projet « transition » (<i>Entièrement refacturé au CO – 350.436.00</i>)

HÔPITAUX

- 400.351.00** L'écart entre les tarifs et les coûts des soins (*coûts résiduels*) est mis à charge des assurés jusqu'à concurrence de 20 % de la contribution maximale de l'OAS et **le solde est pris en charge par les pouvoirs publics.**
- 400.352.00** Charges financières de « Transbill » Fr. 411'000.00 à 21.471 %.

HOMES MÉDICALISÉS

- 410.351.00** Il s'agit des frais d'accompagnement dans les établissements médico-sociaux pour personnes âgées : **5'193** habitants x Fr. 161.2966 contre **5'108** habitants x Fr. 153.8449. La somme totale à répartir au niveau du Canton s'élève à Fr. 49'592'400.00.
- 410.352.00** La somme à répartir pour les frais financiers et la prise en charge du découvert se monte à Fr. 2'175'000.00 au taux de 21.471 % contre Fr. 1'260'000.00 au taux de 18.918 % en 2016. On enregistre les premiers effets de la charge financière (*9 mois*) des investissements réalisés sur le site de Vuisternens-dvt-Romont.

SOINS AMBULATOIRES

- 440.352.00** Coût à répartir pour le service d'aide & soins à domicile : Fr. 2'416'531.00 au taux de 21.471 % au lieu de Fr. 2'460'000.00 au taux de 18.918 %.
- 440.352.10** Coût par habitant : Fr. 12.76 contre Fr. 10.30. Augmentation due au changement de manière de comptabiliser les immobilisations. Auparavant, les investissements étaient intégrés directement dans le compte de fonctionnement alors que maintenant il est procédé à une activation au bilan puis à des amortissements conformes à la durée de l'objet.
- 440.352.20** Fr. 830'000.00 au taux de 21.471 % contre Fr. 760'000.00 au taux de 18.918 %.

PROPHYLAXIE

- 450.351.00** Les frais payés au réseau santé pour les contrôles effectués dans les classes (*Fr. 7'500.00*) ont été déplacés du compte 460.351.00. Il ne s'agit donc pas d'une augmentation des charges.

SOINS DENTAIRES

- 460.351.00**
460.433.00 Montants adaptés par rapport aux coûts de 2015 & 2016.

CONTRÔLE DES DENREES ALIMENTAIRES

- 470.365.00** Soutien à la société de mycologie dans le cadre du contrôle des champignons

PROTECTION DE LA JEUNESSE

540.352.00

Coût à répartir de Fr. 910'000.00 au taux de 21.471 % contre Fr. 760'000.00 en 2016.
Les dossiers, présentant un niveau de subventionnement élevé, sont en forte progression.

540.365.10

Les enfants en scolarité ont, sauf motifs valables, l'obligation de fréquenter l'Accueil extra-scolaire.
Notre participation au subventionnement des enfants fréquentant l'accueil familial de jour diminue.

INVALIDITÉ

550.351.00

Contribution à l'aide aux institutions spécialisées pour personnes handicapées ou inadaptées.
5'193 habitants à Fr. 240.0504 contre **5'108** habitants à Fr. 235.8725. La somme à répartir entre les communes du canton s'élève à Fr. 73'806'150.00.

AIDE AU LOGEMENT

560.365.00

Subventions communales pour les immeubles au bénéfice d'une aide cantonale et fédérale.
Cette participation s'éteindra dès 2022.

ASSISTANCE

580.315.00 La différence provient des coûts d'adaptation des normes 2017 et du passage à SQL-serveur 2014.

580.318.00 Achat des abonnements : Fr. 66'500.00 / Ventes : Fr. 68'000.00 / Différence : + Fr. 1'500.00

		<u>Budget 2017</u>	<u>Budget 2016</u>	<u>Comptes 2015</u>
580.366.00	Assistances diverses	1'600'000.00	1'800'000.00	1'495'381.05
580.366.01	Cotisations AVS pour indigents	23'000.00	21'000.00	21'118.25
580.436.00	Remboursements Avances	480'000.00	540'000.00	615'355.82
580.436.10	Rembours. de l'action soc.	990'000.00	1'034'000.00	896'993.65
	Prestations nettes d'assistance	153'000.00	247'000.00	4'149.85

580.366.10 Dépenses du service : Fr. 41'200.00 / Recettes : Fr. 33'800.00 / Différence : - Fr. 7'400.00 / Repas nombre : 2'600
On enregistre une baisse importante des livraisons de repas. La nouvelle clientèle s'inscrit auprès des fournisseurs privés livrant des repas chauds.

580.366.30 Les communes ont l'obligation de fournir une prestation décente en cas de décès. Le budget prévoit 2 prises en charge.

ROUTES COMMUNALES

620.301.00	Le budget prévoit l'engagement d'un nouveau collaborateur au service technique.
620.311.00	Achat de 2 bennes pour multilift (<i>Budget 2016 : achat d'une minipelle pour Fr. 45'000.00</i>).
620.312.00 620.314.30	Démolition du bâtiment de l'édilité sis à la Rte de Billens 12.
620.435.00	Ces travaux étaient effectués pour les communes de La Folliaz et Villaz-St-Pierre.
620.490.00	Suppression de la ventilation interne pour le cimetière « 740.390.00 ». Ce chapitre n'étant pas un secteur qui doit s'autofinancer. Diminution de la part ventilée du chapitre de l'épuration « 710.390.00 », le service technique travaillant sur mandats externes.

CHEMINS DE FER FEDERAUX

640.351.00

Le 9 septembre 2015, le Grand Conseil a approuvé la participation des communes pour 13,78 % à la contribution cantonale au fonds fédéral d'infrastructure ferroviaire. Les communes se répartissent cette contribution en fonction de leur population.

TRAFIC RÉGIONAL

650.351.00

Part des communes (45 %) aux indemnités d'exploitation octroyées par le canton au titre de trafic régional. Montant réparti pour 20 % en fonction de la population légale et 80 % en fonction de ce chiffre pondéré par l'offre de transport.

650.365.00

Mobility : location annuelle de la place de parc

(Fr. 1'300.00)

SERVICE DES EAUX

700.301.00

Suppression des postes « Traitements & charges sociales ». Le service des eaux sera géré par mandat externe et non plus par un Fontainier communal.

700.308.00

Mandat de gestion confié à des professionnels de la gestion d'un service des eaux : **EauSud SA**

Prestations d'exploitations :	Fr.	97'300.00		
Technique & construction :	Fr.	16'300.00		
Gestion administrative :	Fr.	21'400.00	Coût d'exploitation :	Fr. 135'000.00
Prestations initiales :			Coût unique :	Fr. 45'000.00

Autres mandats : Fr. 10'000.00 Aide au service technique

700.390.20

Les déficits antérieurs seront totalement amortis en 2016, d'où une diminution des amortissements.

700.434.10

Ces taxes de raccordement étaient précédemment comptabilisées dans le « compte des investissements ».

700.435.10

La commune de Vulruz n'achète plus d'eau. Elle est autonome (*source*).

700.452.00

Participation de l'AVGG aux frais d'électricité de la station du Dally.

Le service des eaux est autofinancé à 100 %. Il présente un bénéfice net de Fr. 22'910.00 comptabilisé sous le poste 700.390.30 « amortissements supplémentaires ». Le cash flow atteint Fr. 152'910.00. Le financement du service est conforme aux dispositions légales.

SERVICE DE L'ÉPURATION

710.308.00	Mandat de gestion du service	Fr.	30'000.00
	Mandat – aide au service technique	Fr.	10'000.00
710.315.10	Réparations et entretiens des canalisations	Fr.	30'000.00
	Curage des collecteurs	Fr.	20'000.00
	Vidange des gargouilles	Fr.	15'000.00
	Cadastre des eaux industrielles	Fr.	5'000.00
	STAP En Bouley	Fr.	7'000.00
	Mise à jour du règlement sur l'épuration	Fr.	5'000.00
710.352.00	Participation aux frais d'administration	Fr.	15'806.00
	Participation aux frais financiers	Fr.	1'292.00
	Participation aux frais d'exploitation	Fr.	612'902.00
	Mise à jour complète du tableau de répartition. L'augmentation des constructions et des habitants joue un rôle important dans l'augmentation de notre participation.		
710.390.10	Les investissements réalisés et en cours justifient l'inscription de ces montants.		
710.390.20			
710.434.10	Ces taxes de raccordement étaient précédemment comptabilisées dans le « compte des investissements ».		
710.480.00	Ce montant représente le déficit du service (<i>Fr. 249'650.00</i>). L'évolution des charges du service ainsi que des investissements futurs détermineront dans quelle mesure la taxe d'utilisation devra être adaptée.		
	Les réserves constituées proviennent des bénéfices antérieurs réalisés par le service de l'épuration. Le financement du service, par un prélèvement sur réserves, est conforme aux dispositions légales.		

ORDURES MENAGÉRES

720.318.00
720.318.10

	TRANSPORTS	DECHARGE
	720.318.00	720.318.10
Encombrants, plastic, fer, verre	52'000.00	44'000.00
Ménagers	101'000.00	161'000.00
Papier	23'000.00	0.00
Compost	0.00	46'000.00
Alu, huiles, app. électr., batteries	12'000.00	0.00
TOTAL (Hors-Taxes)	188'000.00	251'000.00

720.435.00

Les tonnages sont en diminution. Le prix du fer s'effondre de Fr. 100.00/tonne à Fr. 18.50/tonne.

Le service des ordures ménagères présente un bénéfice de Fr. 19'950.00. La couverture du service est de 103,51 %.

Le financement du service ainsi que la répartition des recettes sont conformes aux dispositions légales.

CIMETIERE

740.314.01	Budget 2016 : Fr. 50'000.00 étape 1 sur 3. Projet d'aménagement accès intérieur. Supprimé
740.314.10	Suite à l'acquisition d'une minipelle, la creuse des tombes sera effectuée par l'édilité.
740.390.00	Prestations internes. Supprimé, voir commentaire sous 620.490.00

ÉNERGIE – AIR – PROTECTION DE LA NATURE

780.318.00	Optimisation des coûts énergétiques	Fr.	9'000.00
	Complément plan des énergies	Fr.	7'500.00
780.318.10	Subvention – vélos électriques	Fr.	3'000.00
	Coup de balai 2017	Fr.	2'000.00
	Vélafrica	Fr.	750.00
	Diverses annonces et Flyer	Fr.	1'000.00
780.319.00	La cotisation annuelle à la « cité de l'Energie » a doublé.		

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

790.308.00	Aide au service technique	Fr.	10'000.00
790.318.00	Honoraires pour l'aménagement du territoire & le PAL	Fr.	40'000.00
790.319.00	Maintenance et mises à jour du E – ComMap	Fr.	8'600.00
790.352.00	Plan directeur régional Fr. 0.50/hab.	Fr.	2'500.00

IMPÔTS

900.400.00

Rendement de l'impôt cantonal 2014

Au taux de 90 %

Taxations 2014 - extraordinaires

Progression 2015 - 2.80 %

Progression 2016 - 2.80 %

Progression 2017 - 3.00 %

Fr. 9'813'201.00

Fr. 8'831'881.00

./. Fr. 450'000.00 Fr. 8'381'881.00

Fr. 234'692.00 Fr. 8'616'573.00

Fr. 241'264.00 Fr. 8'857'837.00

Fr. 265'735.00 **Fr. 9'123'572.00**

BUDGET 2017

Fr. 8'940'000.00 - Fr. 183'572.00 2.05 %

900.401.00

Rendement de l'impôt cantonal 2014

Au taux de 90 %

Taxations 2014 - extraordinaires

Progression 2016 - 3 %

Progression 2017 - 5 %

Fr. 2'224'100.00

Fr. 2'001'690.00

./. Fr. 685'000.00 Fr. 1'316'690.00

Fr. 39'500.00 Fr. 1'356'190.00

Fr. 67'810.00 **Fr. 1'424'000.00**

BUDGET 2017

Fr. 1'400'000.00 - Fr. 24'000.00 1.71 %

900.402.00

La progression de Fr. 100'000.00 représente Fr. 33'333'000.00 en valeur fiscale immobilière.

900.403.00

900.404.00

Impôts conjoncturels estimés selon une moyenne des 5 dernières années.

PÉRÉQUATION FINANCIÈRE

930.462.00

La péréquation des ressources a pour objectif de compenser partiellement les disparités du potentiel fiscal des communes. La somme à répartir (Fr. 28'631'857.00) représente le 2,5 % du volume total des rendements fiscaux des huit types d'impôts représentatifs de la dernière année fiscale connue (1,15 milliard de francs).

930.462.01

La péréquation des besoins a pour objectif de compenser partiellement les besoins financiers des communes. Le calcul de l'indice synthétique des besoins (ISB) prend en considération les critères suivants : densité de la population, taux d'emploi, croissance démographique, nombre de personnes âgées de 80 ans et plus et nombre d'enfants en âge de scolarité obligatoire. La somme à répartir représente le 50 % de la péréquation des ressources, soit Fr. 14'315'928.00. Toutes les communes en bénéficient.

IMMEUBLES

940.314.00	Installation de vannes thermostatiques	Fr. 14'000.00
940.314.10	Remplacement de la colonne de lavage	Fr. 7'900.00
940.314.20	Le raccordement au CAD (<i>Fr. 42'000.00</i>) prévu en 2016 fait l'objet d'une provision en 2017	
940.314.30	Le raccordement au CAD (<i>Fr. 36'000.00</i>) prévu en 2016 fait l'objet d'une provision en 2017	
940.314.50	Le raccordement au CAD (<i>Fr. 42'000.00</i>) prévu en 2016 fait l'objet d'une provision en 2017	
940.314.70	Tour du Sauvage & Tour de Fribourg : remplacement de l'éclairage intérieur (<i>Fr. 15'800.00</i>)	

IMMEUBLES

940.423.40	Loyers de l'état-civil (<i>Fr. 28'752.00</i>), de l'office du tourisme et RGV (<i>Fr.36'720.00</i>) et Sunrise (<i>Fr. 10'000.00</i>).
940.423.50	Le rendement maximum s'élève à Fr. 154'156.00.
940.435.00	Budget 2016 : Participation du Groupe E pour le raccordement au CAD (<i>Fr. 100'000.00</i>)

FINANCES

950.322.00	Intérêts calculés conformément au contrat en vigueur	Fr.	165'000.00
	Nouveaux investissements : 8 millions à 2 %	Fr.	160'000.00
950.330.00	Amortissement 2017 selon contrôle de l'endettement au 31.12.2015	Fr.	150'000.00
	Crédits votés & réalisés non-inclus dans la situation 2015	Fr.	310'000.00
950.490.20	Ce poste comprend les amortissements obligatoires inscrits au service des eaux, de l'épuration, des ordures ménagères et bâtiment En Raboud 3. (<i>Ventilations internes</i>)		

POSTE NON-VENTILABLE

990.318.00	Montant destiné à financer les dépenses imprévisibles & urgentes. (<i>Exemple : Etudes</i>)
-------------------	---